



**DÉLIBÉRATION N°2017-10-06-8  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 6 octobre 2017**

**POINT 7 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA  
PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) AU TITRE DE L'ANNEE  
UNIVERSITAIRE 2017-2018**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Établissement du 19 septembre 2017 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 28 voix pour et 6 abstentions, la liste des fonctions pouvant, au titre de l'année 2017-2018, ouvrir droit au bénéfice d'une Prime de Charges Administratives pour les enseignants-chercheurs avec les taux maximums, ainsi que les montants des autres primes et décharges possibles pour ces fonctions, détaillés dans le tableau annexé.

À Nantes, le 6 octobre 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

